

version en ligne



L'essentiel & plus encore

MSA Beauce Coeur de Loire - Décembre 2022

Je me connecte



Actualités réglementaires

Vos cotisations 2022

Votre facture 2022 de chef d'exploitation ou de cotisant solidaire **a été établie**. La date limite de paiement de vos cotisations est fixée au **09/12/2022**.

Cette facture prend en compte la mesure pouvoir d'achat de réduction dégressive de la cotisation AMEXA. Si vous réglez vos cotisations par prélèvement, vous n'avez pas d'action à faire. Si vous êtes mensualisé, votre facture mentionne le montant restant à payer ainsi que les dates de prélèvement.

Vos factures de cotisations MSA peuvent être consultées à tout moment sur le site de votre MSA dans Mon espace privé (rubrique Mes documents).

[Mon espace privé >](#)

Le guichet unique remplace les réseaux de CFE

Afin de simplifier vos démarches, un guichet unique électronique a remplacé les différents réseaux de CFE (Centres de Formalités des Entreprises). Au 1er janvier 2023, il sera obligatoire et deviendra l'unique interface pour les formalités d'entreprise quelles que soient leur activité et leur structure juridique.

Votre caisse MSA sera destinataire de vos déclarations de création, de modification, de cessation d'activité auprès de ce guichet unique et procédera à leur validation. Jusqu'à cette date, vous pouvez vous rendre sur le site de ce guichet

Augmentation du plafond de la sécurité sociale

Après 3 années de stabilité, le plafond de la sécurité sociale va augmenter de 6,9% à compter du 1er janvier 2023. Le plafond annuel sera fixé à 43 992 € et le plafond mensuel à 3 666 €.

Ce plafond correspond au montant maximum en euros des rémunérations ou gains à prendre en compte pour le calcul de certaines cotisations et prestations sociales. Il est revalorisé chaque année en fonction de l'évolution des salaires.

unique ou vous pouvez continuer à réaliser vos démarches directement auprès du CFE dont vous dépendez.

[Accéder au site du guichet unique >](#)

Réduction du taux Amexa sur l'émission annuelle 2022

La cotisation d'assurance maladie-maternité (Amexa) dont vous êtes redevable, en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole exerçant une activité à titre exclusif ou principal et domicilié fiscalement en France, est calculée à partir de vos revenus professionnels. A compter de 2022, le taux Amexa fait l'objet d'une réduction dégressive en fonction de vos revenus professionnels d'activité. Pour les revenus jusqu'à 40% du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS), cette cotisation a même été supprimée.

[Consulter la FAQ >](#)

Connaissez-vous le rescrit social ?

Vous avez un doute sur l'application, à une situation précise, d'une réglementation concernant les conditions d'affiliation, les cotisations et les contributions de sécurité sociale ? Le rescrit social vous permet de sécuriser vos pratiques afin de vous prémunir d'une éventuelle infraction.

[En savoir plus >](#)

[Voir les taux applicables >](#)

MSA en ligne



Ne vous souciez plus des échéances : optez pour le prélèvement automatique !

Pour régler vos cotisations par voie dématérialisée, vous pouvez opter pour le prélèvement

Du nouveau pour le Tesa+ : la fonction rectification évoluée

De nouvelles fonctionnalités ont été intégrées au Tesa+ : vous avez désormais la possibilité de rectifier un bulletin de salaire déjà édité. C'est

automatique. Le prélèvement automatique est un moyen de paiement sûr qui évite les oublis et les majorations de retard. Pour le mettre en place, il suffit d'adresser un mandat SEPA accompagné d'un RIB à votre MSA.

[Les modalités pour les exploitants >](#)

[Les modalités pour les employeurs >](#)

même jusqu'à 3 bulletins de salaire sur un même volet social qui peuvent être rectifiés. De plus, un bulletin de salaire déjà rectifié peut être à nouveau modifié. Enfin, la fonction de rectification peut être utilisée pour corriger la valeur du SMIC réduction dégressive Fillon (RDF).

[Tout savoir sur le Tesa+ >](#)

Santé et Santé-sécurité au travail



Je m'attache, je me protège !

En France, entre 2013 et 2017, 984 accidents routiers ont impliqué un tracteur agricole. L'un des risques majeurs lors de l'utilisation d'un engin agricole est son renversement ou son retournement. La ceinture de sécurité permet de maintenir le conducteur dans l'habitacle et de rester dans l'espace de survie. La ceinture de sécurité est votre meilleur bouclier !

Le service Santé-Sécurité au Travail de votre MSA vous accompagne pour sécuriser vos tracteurs non



Un challenge pour sensibiliser à la sécurité

Travailler en sécurité, cela s'apprend bien avant de démarrer son activité professionnelle. Quoi de mieux qu'un challenge pour permettre à des jeunes en formation de se confronter pour devenir les meilleurs ? C'est ce qu'ont organisé les MSA de la région Centre Val de Loire pour la filière espaces verts.

équipés.

[Lire la suite >](#)

[En savoir plus >](#)

L'info en plus



**Un espace dédié aux employeurs
sur votre site msa.fr**



**Un référent "entreprise" à votre
écoute**

Vous employez des salariés ou des saisonniers occasionnels ? La page d'accueil "employeur" de votre site msa.fr fait peau neuve pour mieux vous accompagner dans vos démarches. Vous y retrouverez toutes les informations qui concernent votre activité : embauche, cotisations, protection et services aux salariés... Pensez à mettre la page dans vos favoris.

[Visiter la page "Employeur" >](#)

Déclaration préalable à l'embauche, sécurité ou encore information de vos salariés sur leurs droits sociaux, autant de missions dont vous avez la charge en tant que responsable d'entreprise. La MSA est votre interlocuteur unique et peut vous appuyer dans toutes ces démarches. Contactez le service « entreprise » sur le site de votre MSA (rubrique employeur).

[En savoir plus >](#)



Votre ligne téléphonique dédiée

Pour toute question en lien avec votre activité professionnelle, contactez-nous au 02 48 55 40 50 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 00 sans interruption. Si tous nos téléconseillers sont en ligne, laissez-nous vos coordonnées, nous vous rappellerons au plus tard dans les 24 heures.



Conseillers en protection sociale

Vous avez besoin d'être guidés dans vos démarches d'installation, de faire le point sur vos droits sociaux ou bien encore d'être accompagnés lors de la préparation de votre retraite ou la transmission de votre exploitation. Retrouvez les coordonnées de nos conseillers qui sont à votre disposition.

[En savoir plus >](#)

[Voir la carte >](#)



La MSA sort de ses murs

Soucieux de mieux appréhender votre quotidien et vos difficultés sur le terrain, les élus et la Direction de la MSA se sont rendus dans trois entreprises affiliées à la MSA : **Valmo Huile Végétale 18 de Dun sur Auron, Zoo refuge « La Tanière » de Nogent le Phaye et la sucrerie Tereos d'Artenay.**

[A découvrir >](#)

Restez
informé 

Les liens utiles

- > [Entreprendre, le site du Service Public](#)
- > [Ministère de l'économie et des finances](#)
- > [Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)
- > [Chambres d'agriculture](#)
- > [Le bulletin officiel de la Sécurité sociale](#)
- > [Ministère du travail](#)
- > [Portail des DREETS \(ex DIRECCTE\)](#)

L'info de nos
Partenaires 

FMSE : pour les producteurs de légumes

Si vous êtes producteur de légumes pour l'industrie, vous relevez du CENALDI et devez en faire la déclaration à la MSA, via un document à retourner, pour ne pas être affiliés à la section « légumes frais ».

> [Télécharger l'imprimé](#)

Agenda
Local 

Echéances

- > L'échéance de dépôt DSN de la paie de novembre est au :
 - 05/12 pour les établissements de 50 salariés et +
 - 15/12 pour les établissements de -50 salariés

Nous contacter >



La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.
[En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Se désinscrire

© MSA 2022